



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°110/2021

Date de convocation : 23/09/2021

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

**Objet : ANIMATION DU SCHEMA DE DESSERTES FORESTIERES –  
RECONDUCTION DE LA CONVENTION**

**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

BALMONT Nicolas	DALEX Jacques	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BERNARD Anne-Marie	DENAMBRIDE Julie	LEMBERT Laure	PRUD'HOMME Philippe
BOURNE Hervé	DOMENGE-CHENAL Michèle	LITTOZ Lucie	SCHERMA Sébastien
BRACHET Marc	DUMONT-THIOLLIERE Christine	LUCIANI Michel	STRAPPAZZON Philippe
BRASSOUD Martine	DUNAND-CHATELLET David	MAURICE Charline	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
BRUNET André	FERNANDEZ Sophie	MILLET-URSIN Marc	VIGNIER Georges
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	
COUTIN Michel	GONZALES Florence	PETIT Monique	
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PONTHIEU Eric	

**MEMBRE(S) EXCUSE(S) :**

## EXPOSE

Monsieur Philippe PRUD'HOMME Vice-président en charge du Cycle de l'Eau rappelle que le Bureau Communautaire a délibéré favorablement le 27 Février 2020 pour poursuivre l'animation du schéma de desserte forestière de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy en partenariat avec le CRPF et l'ONF.

Une réunion sur le bilan a eu lieu le 6 Juillet 2021, au cours de laquelle l'ONF et le CRPF ont présenté l'état d'avancement des projets de desserte retenus en 2020 :

- L'ONF a travaillé sur 4 projets :
  - **La route forestière de « la belle-étoile » (FAVERGES-SEYTHENEX) :** réalisation technique terminée – l'inauguration a eu lieu le 10 Juillet – MO Commune de Mercury avec une participation de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX, l'ONF, le CD 73, l'AFP – subvention FEADER – En cours, la répartition des versements par partenaire, la convention d'entretien, l'arrêté de

fermeture à la circulation de la route forestière, vignette d'autorisation de circulation.

- **Le projet de desserte de « la déviation de Saury » (DOUSSARD, LATHUILE) :** avant-projet terminé, rapport de présentation, rédaction de la convention de co-maitrise d'ouvrage entre les Communes de DOUSSARD et LATHUILE, dossier de demande de subvention finalisé. Il restera à finaliser les conventions de passage.
  - **Le projet de route forestière des « Solliers à Plan du Tour » (FAVERGES-SEYTHENEX) :** avant-projet = piquetage terminé – En cours, les estimations forestières, les propositions de conventions de passage, d'échanges et d'acquisitions, une étude d'impact au cas par cas. Une réunion d'information avec la Commune a eu lieu en avril et une autre est à programmer en septembre.
  - **Le projet de la route forestière de « Verthier » (DOUSSARD) :** l'animation du projet débutera à l'automne.
- **Le CRPF a travaillé sur 3 des 5 projets ciblés dans la convention d'animation 2020 :**
    - **Le projet de route forestière « des Solliers à Plan du Tour » » (FAVERGES-SEYTHENEX) :** un diagnostic sylvicole a eu lieu avec plusieurs propriétaires, ainsi qu'une analyse foncière du secteur, le projet est à poursuivre en 2021 (échanges, acquisitions foncières, en cours avec la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX...)
    - **Le projet de desserte de « la déviation de Saury » (DOUSSARD, LATHUILE) :** projet avancé conjointement avec l'ONF, réalisation du tracé potentiel, visite terrain avec les propriétaires, préparation des accords de principe individuels avec les propriétaires privés.
    - **Le projet de route des « Charbonnières » (GIEZ) :** préparation des tableaux cadastraux sur le versant, préparation d'une présentation aux membres de la Forestière des Sources du Lac d'Annecy (ASLGF). En 2021, il est prévu de le présenter aux élus puis aux membres de l'ASLGF

Pas de retour sur les projets de routes forestières de « Montangelier » et de « Col de Bornette » dans le bilan de l'animation 2020.

A noter que pour l'année 2020, le montant total pour l'animation du schéma a été revu à la baisse puisque l'ONF a facturé 3 jours au lieu de 12, passant, pour leur part, de 7 776€TTC à 2 011,5€ TTC.

Au regard de l'intérêt de la méthode de travail engagée, la Commission s'est prononcée favorablement à la poursuite du travail d'animation confié à l'ONF et au CRPF.

Dans ce contexte, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB) a précisé pouvoir continuer à apporter une aide financière dans les conditions équivalentes à celle de 2020 (55% du coût TTC d'aide – contrat « Forêt ambition », Région Rhône-Alpes et Conseils Départementaux de Savoie et de Haute-Savoie « ligne parcs »).

Le rapporteur propose de reconduire la convention quadripartite pour l'année 2021 dans les conditions suivantes :

- 10 jours d'animation en 2021 pour le CRPF à 674€/j soit 6740€/an
- 12 jours d'animation en 2021 pour l'ONF à 648€/j soit 7776€/an

Représentant un coût global de 14 516€ TTC pour l'année 2021.

Le reste à charge de la CCSLA sera de 6 532€.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en cas d'empêchement à :

- Poursuivre l'animation du schéma de desserte forestière en partenariat avec le PNRMB, l'ONF et le CRPF.
- Signer la présente convention et toutes les pièces à venir.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président ou son représentant en cas d'empêchement à :**

- Poursuivre l'animation du schéma de desserte forestière en partenariat avec le PNRMB, l'ONF et le CRPF.
- Signer la présente convention et toutes les pièces à venir.

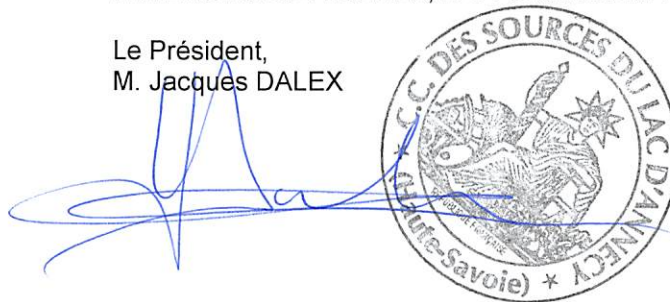
FAVERGES-SEYTHENEX, le 04 Octobre 2021

Le Président,  
M. Jacques DALEX

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- Environnement : O. PELLISSIER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérécurse citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*